



Appel à manifestation d'intérêt innovation 2020 « NEW SHOPPING EXPERIENCE® » aux entreprises partenaires du PICOM



Rappel du contexte

Le PICOM propose depuis 2010 une simulation de parcours client préfigurant de nouvelles expériences de relation client. Au-delà de l'aspect de vitrine technologique innovante, **New Shopping Experience®** représente avant tout un véritable laboratoire du commerce du futur permettant de tester et d'expérimenter de nouvelles approches de parcours client comme cela fut le cas dans les éditions précédentes. Ainsi sur les 9 dernières années, 100 projets d'innovation intermédiaires portés par 182 entreprises dont 74 enseignes de la distribution, en collaboration avec 17 centres de recherche ont ainsi été développés.

Avec le soutien de Business France et de CCI international, ces projets ont bénéficié d'une visibilité en France (Paris Retail Week) et à l'international lors de salons dédiés au commerce (Euroshop à Düsseldorf, Retail Business Technology Expo à Londres, Consumer Electronic Show à Las Vegas).

New Shopping Experience® a le souci d'étendre le parcours client à l'ensemble des contextes qui seront demain les nouveaux espaces dans lesquels nos clients pourront faire du shopping en toute liberté et se voir offrir davantage les services d'usage que la simple acquisition des produits eux-mêmes. Ces solutions répondront à des problématiques plus globales que les commerçants seront à même de délivrer à leurs clients dans un continuum de services passant ainsi du produit vendu au service rendu. Cet appel à manifestation d'intérêt souhaite donc étendre son soutien aux projets innovants s'inscrivant dans cette logique de relation de confiance faisant de l'enseigne un « commerçant majordome » de la vie quotidienne.

La Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (2014-2020) en Nord-Pas de Calais a initié un Domaine d'Activité Stratégique « Ubiquitaire et Internet des objets » avec pour piste de spécialisation le Commerce de demain : « vers de nouvelles formes d'échanges et de consommation ». L'appel à manifestation d'intérêt du Pôle de Compétitivité Industries du Commerce est éligible à l'axe 1 : « INVESTIR POUR UNE REGION DE LA CONNAISSANCE, ENTREPRENANTE, DYNAMIQUE ET OUVERTE SUR L'EUROPE DANS LE CADRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SRI-SI » du Programme Opérationnel FEDER 2014 – 2020 :

Soutenir les programmes d'actions des Pôles de Compétitivité et d'Excellence Régionaux :

- ✓ actions destinées à favoriser le développement et la compétitivité des entreprises régionales et à accompagner l'innovation et la R&D collaborative entreprise/laboratoire (innovation sous toutes ses formes, relevant également de l'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire).

Changement attendu : une augmentation de la capacité à accompagner la diversification des entreprises sur des secteurs à plus haute valeur ajoutée.

Le PICOM sera chef de file de cet appel à manifestation d'intérêt.

Un bénéficiaire peut être « chef de file » pour déclarer les dépenses qu'il supporte et des dépenses supportées par les partenaires (publics, privés) dans le cadre d'une opération collaborative cofinancée par un Fonds européen structurel et d'investissement. Lorsque l'autorité de gestion accepte ce type de montage, un acte juridique entre le bénéficiaire et ces partenaires précise les missions et obligations respectives, le plan de financement global et sa ventilation pour chacun des partenaires, les modalités de paiement de l'aide européenne, le traitement des

litiges, les responsabilités de chacun notamment en cas d'indus à recouvrer suite à des irrégularités constatées. Cet acte doit être visé dans l'acte juridique attributif de l'aide européenne passé entre l'autorité de gestion et le bénéficiaire.

Appel à manifestation d'intérêt innovation « New Shopping Experience® 2020 »
aux PME partenaires du pôle de compétitivité

« Du produit vendu au service rendu »

Date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : le **26 janvier 2020** à minuit
Dépôt du dossier en version électronique à mthelier@picom.fr

Pour toutes informations vous pouvez contacter :
Mélanie Thelier : mthelier@picom.fr
Bruno Dubois : bdubois@picom.fr

Scénario avant projet

L'appel à manifestation d'intérêt New Shopping Experience® est destiné aux entreprises (en collaboration avec les laboratoires de recherche) dont la finalité est de développer, tester, expérimenter ce qui préfigurera la relation client dans le commerce du futur. L'environnement sera ouvert sur plusieurs contextes en favorisant de nouvelles expériences d'achat, de relation client et de livraison : le commerce en magasin, chez soi, dans les espaces publics et en situation de mobilité.

Chaque projet est au minimum tripartite : une PME, le PICOM, une ENSEIGNE. Un appui d'un laboratoire est conseillé (attention à la définition européenne du projet collaboratif, notamment une prestation n'est pas une collaboration).

Sous réserve d'acceptation des financeurs publics, cette action bénéficiera de cofinancement octroyé par le fonds FEDER dont le montant moyen sera de 40k€ plafonné à 60k€ par projet retenu, incluant la valorisation du temps passé justifié par l'enseigne, les dépenses d'assistance juridique, de codesign et d'évaluation d'usage. Cette aide représentant au maximum 50% du budget proposé est modulable en fonction de la nature du projet.

Les entreprises n'entrant pas dans le champ des entreprises régionales (Nord Pas de Calais) peuvent candidater mais ne pourront pas bénéficier de ce cofinancement. Toute entreprise (même dans le cas de projets non cofinancé) collaborant dans un projet devra être adhérente du pôle.

Les partenaires du projet doivent disposer d'une situation financière permettant de conduire le projet présenté à bonne fin, les financeurs publics et le PICOM vérifieront le respect des règles de bonne gestion notamment en matière de niveau de fonds propres.

Un préaccord de consortium simplifié, (sans nécessairement aller jusqu'à l'identification et au chiffrage précis du partage des résultats entre les partenaires, notamment en matière de propriété intellectuelle) sera fourni dans le cadre de la convention. Il précisera les aspects relatifs au partage des droits de propriété ou des droits d'exploitation et aux retours attendus pour chaque partenaire. Le PICOM accompagnera le montage des projets et le dossier de chaque entreprise. Le PICOM est chef de file de cet appel à manifestation d'intérêt régional.

Les projets retenus portés par les entreprises domiciliées en Ile de France pourront être redirigés afin de bénéficier d'une étude de cofinancement notamment dans le cadre du dispositif Innov'UP Experimentation, dès l'instant où ils remplissent les critères d'éligibilité de ce dispositif. Pour toutes informations complémentaires :

Renan Sobaga : rsobaga@picom.fr

Les dépenses de conseil notamment celles consacrées à l'assistance juridique peuvent être éligibles. Les dépenses de présentation du pilote aux acteurs de la filière distribution peuvent être éligibles.

Une partie des dépenses devra être affectée à la promotion de l'innovation dans le cadre d'évènements tel que salon nationaux et/ou internationaux. La présence des deux logos du FEDER, financeur de l'appel à manifestation d'intérêt, est obligatoire.

Vidéo de présentations des projets retenus dans New Shopping Experience 2019 :

<https://youtu.be/5yCxZR7iaGs>

La clôture de l'appel à manifestation d'intérêt est fixée **le 26 janvier 2020**, la candidature impliquera l'engagement formel de produire un premier démonstrateur en septembre 2020 et les derniers livrables en mars 2021, afin de produire les évaluations avant la fin du programme en mai 2021. Les pilotes devront être à minima en **version anglaise** ou **bilingue (français/anglais)**. Les conditions de cet appel sont définies par les partenaires constituant le comité de pilotage qui procédera à la sélection des projets retenus.

Les projets sélectionnés s'appuieront sur des scénarii relatifs aux usages adaptés aux univers métiers des partenaires enseignes tels que défini dans la feuille de route du Pôle de Compétitivité Industries du Commerce.

Problématiques adressées



Exemples de technologies support :

Interactions gestuelles, tactiles, vocales, environnements immersifs...
Reconnaissance faciale, attitude, langage, mesure de l'émotion...
Analyse de données client (Big data, open data, datavisualisation)
Reconnaissance automatique d'images, de produits
Internet des objets, objets communicants, réseaux de capteurs
Nouveaux devices et informatique portée (lunettes augmentées, montres...)
Géolocalisation indoor (beacon, vidéo, ultra-son, NFC, RFID...)
Scanner et impression 3D, Réalité Virtuelle & Augmentée, holographie...
Intelligence artificielle (Robotique de services, Bots, drones...)
Nouvelles solutions de paiement (Monnaies dématérialisées, complémentaires, alternatives...)

Plusieurs technologies pourront être proposées sous réserves qu'elles soient parfaitement adaptées aux différents cas d'usage visés et à leur contexte.

Critères d'éligibilité

Les projets éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- **Etre pilotés par une entreprise régionale adhérente du pôle (NPDC), PME ou ETI au sens des critères européens**

Critères de sélection

- **La qualité de la réponse et du dossier**
- **Le caractère innovant en matière d'usage**
- **L'adéquation technologie/usage**
- **La capacité à être expérimentée et/ou déployée rapidement**
- **La valeur ajoutée technologique de la solution proposée (importance de l'apport d'un laboratoire)**

La sélection se fera en 2 temps :

- Une présélection sur pré-dossier permettra de retenir environ vingt projets qui se détachent.
- Les porteurs des projets présélectionnés seront invités à présenter **en 20 mn** et à tour de rôle leur projet en présence des membres du comité de sélection. Cette présentation en shortlist se tiendra le **jeudi 13 février 2020** selon un planning défini.

Pour être retenu, le projet devra être collaboratif et présenter un cas d'usage accompagné par une enseigne adhérente du pôle qui mettra des ressources en temps homme à disposition des projets. La collaboration avec un laboratoire n'est pas obligatoire mais constitue un avantage.

Une réunion de kick off sera organisée le **jeudi 5 mars 2020** en présence de l'ensemble des partenaires retenus dans cette action. Les porteurs de projet devront à partir de cette date rapidement déposer auprès du PICOM, chef de file de cet appel à manifestation d'intérêt, un dossier administratif comportant notamment le détail des dépenses éligibles (devis, fiche de poste, ...).

Critères de financement des projets (seuls les projets collaboratifs avec une enseigne sont potentiellement éligibles) :

Typologies de dépenses	Taille de l'entreprise *	Taux
Recherche collaborative		
Développement expérimental Dans le cadre d'une collaboration effective (1) et/ou en cas d'une large diffusion des résultats du projet (2)	PME/PMI	50 %
	ETI	25 %
Recherche industrielle Dans le cadre d'une collaboration effective (1) et/ou en cas d'une large diffusion des résultats du projet (2)	PME/PMI	50%
	ETI	25 %
Conseils (brevet, aide juridique, technologies, marketing, ...)	PMI et PME	50%
Participation à des foires, forums et salons	PMI et PME	50%

1) une collaboration effective existe :

- ✓ entre des entreprises parmi lesquelles figure au moins une PME, ou est menée dans au moins deux Etats membres, ou dans un Etat membre et une partie contractante à l'accord EEE, et aucune entreprise unique ne supporte seule plus de 70 % des coûts admissibles ;

ou

- ✓ entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion des connaissances, et ce ou ces derniers supportent au moins 10 % des coûts admissibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

2) les résultats du projet peuvent être largement diffusés au moyen de conférences, de publications, de dépôts en libre accès ou de logiciels gratuits ou libres.

Développement expérimental : l'acquisition, l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et d'aptitudes scientifiques, technologiques, commerciales et autres pertinentes en vue de développer des produits, des procédés ou des services nouveaux ou améliorés. Il peut aussi s'agir, par exemple, d'activités visant la définition théorique et la planification de produits, de procédés ou de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s'y rapportent. Le développement expérimental peut comprendre la création de prototypes, la démonstration, l'élaboration de projets pilotes, les essais et la validation de produits, de procédés ou de services nouveaux ou améliorés dans des environnements représentatifs des conditions de la vie réelle, lorsque l'objectif premier est d'apporter des améliorations supplémentaires, au niveau technique, aux produits, procédés ou services qui ne sont pas en grande partie « fixés ». Il peut comprendre la création de prototypes et de projets pilotes commercialement exploitables qui sont nécessairement les produits commerciaux finals et qui sont trop onéreux à produire pour être utilisés uniquement à des fins de démonstration et de validation. Le développement expérimental ne comprend pas les modifications de routine ou périodiques apportées à des produits, lignes de production, procédés de fabrication et services existants et à d'autres opérations en cours, même si ces modifications peuvent représenter des améliorations.

Recherche industrielle : la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou d'entraîner une amélioration notable de produits, procédés ou services existants. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes et peut inclure la construction de prototypes dans un environnement de laboratoire ou dans un environnement à interfaces simulées vers les systèmes existants, ainsi que des lignes pilotes, lorsque c'est nécessaire pour la recherche industrielle, et notamment pour la validation de technologies génériques.

** Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise*

- *PME, entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le CA annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.*
- *ETI, entreprise de taille intermédiaire qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5000 personnes et dont le CA annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros.*



DOSSIER DE CANDIDATURE

Appel à manifestation d'intérêt
« NEW SHOPPING EXPERIENCE »

« Du produit vendu au service rendu »

A renvoyer avant le 26 janvier 2020 à minuit, à : mthelier@picom.fr

<i>Cadre réservé au comité de sélection</i>	N° de dossier :	Type de projet :
	Date de dépôt :	

I. Présentation du porteur du projet et de son établissement

Nom de l'établissement	
Activité de l'établissement	
Nom, prénom et fonction du porteur de projet	
Adresse	
Téléphone	
Email	
Site web et/ou informations supplémentaire sur l'établissement	
Effectifs globaux (au niveau du groupe)	

II. Présentation générale du projet d'Innovation

Intitulé du projet

Résumé de votre projet d'innovation : (10 à 12 lignes) des documents devront être fournis en annexe pour **détailler votre projet** en termes technologiques, d'usage et de budget.

Problématique adressée :

Description de l'innovation technologique ou non technologique :

- Développement expérimental (innovation dans les procédés/usages) :
- Rupture d'usage dans les technologies avancées (recherche industrielle) :

Partenaires potentiels identifiés dans le projet (entreprises, laboratoires) (attention au respect de la définition européenne de projet collaboratif) :

Technologie(s) support(s) utilisé(es) :

Informations complémentaires sur le projet :

- Technologies et moyens matériels nécessaires :
- Durée du projet estimée en jours :
- Niveau d'avancement du projet :
- Compétences en interne ou partenariat à envisager :
- Autres points à mentionner :

Budget estimé :

- Quel en est le montant global estiméHT (Détaillez votre budget en annexe
- Quels en sont les principaux postes de dépenses ?

- Envisagez-vous un prolongement de votre démonstrateur dans le cadre d'un projet du pôle ?
 OUI NON
- La solution développée pourra-t-elle être redéployée ultérieurement ?
 OUI NON
- Acceptez-vous d'accompagner le pôle lors de la présentation de démonstrateurs ?
 OUI NON
- Sollicitez-vous un accompagnement en matière de conception centrée usage et de codesign ... ?
 OUI NON
- Sollicitez-vous un accompagnement en matière d'assistance juridique ?
 OUI NON

III. CALENDRIER

Dates à retenir :

- Mise en ligne du cahier des charges : **Vendredi 20 décembre 2019**

- Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : **Dimanche 26 janvier 2020 à minuit**

- Analyse des dossiers de candidatures avec retour des grilles de notation par le comité de sélection le **Dimanche 9 février 2020**

- Réunion du comité de sélection avec présentation des entreprises retenues en shortlist :
Jedi 13 février 2020 (1 journée)

- Kick off : réunion de lancement : **Jedi 5 mars 2020**

- Fin du programme **31 mai 2021**